



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 1er juillet 2024
 N° 20240701DL43

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'envoi : 26/06/2024

OBJET : TARIFICATION ALAE

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
 Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle, LANDESSE Corinne, TERRAL Patricia,
 M. MONTAGNÉ Patrick, Conseillers

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Procuration V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Procuration A. COLLOT), S. POIREL

Absents : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNÉ Isabelle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Madame BOURDIN, Première Adjointe en charge des Finances, rappelle les tarifs pratiqués durant l'année scolaire 2022/2023, à savoir :

PARTICIPATION ALAE 2023/2024

	TARIFS JOUR	TARIFS SEMAINE	TARIFS MOIS
Quotient familial inférieur à 500	0.60€	2.00 €	6.00 €
Quotient familial entre 501 et 900	0.90 €	3.00 €	8.00 €
Quotient familial supérieur à 901	1.20 €	4.00 €	10.00 €

PARTICIPATION CANTINE 2023/2024

	TARIFS REPAS
Quotient familial inférieur à 500	0.80€
Quotient familial entre 501 et 900	1.00 €
Quotient familial supérieur à 901	2.50 €

Elle rappelle également le principe de tarification sociale mise en place : des tarifs modulés en fonction des revenus des familles afin de faciliter l'accès au service périscolaire pour le plus grand nombre.

Compte tenu de l'augmentation du restaurateur de 4.47 % sur le prix du repas facturé, Madame BOURDIN propose d'appliquer la hausse pour le quotient familial supérieur à 901, ce qui porte le prix du repas à 2.61 € TTC, mais de ne pas augmenter la participation ALAE pour l'ensemble des quotients.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **FIXE** les tarifs ALAE et CANTINE pour l'année scolaire 2024/2025 à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

PARTICIPATION ALAE 2024/2025

	TARIFS JOUR	TARIFS SEMAINE	TARIFS MOIS
Quotient familial inférieur à 500	0.60€	2.00 €	6.00 €
Quotient familial entre 501 et 900	0.90 €	3.00 €	8.00 €
Quotient familial supérieur à 901	1.20 €	4.00 €	10.00 €

PARTICIPATION CANTINE 2024/2025

	TARIFS REPAS
Quotient familial inférieur à 500	0.80€
Quotient familial entre 501 et 900	1.00 €
Quotient familial supérieur à 901	2.61 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire



Isabelle MONTAGNÉ

Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.